Fribourg Suisse — 37me année — N° 288 | Le numéro Cinq centimes | Jeudi 12 décembre 1907.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

LA LIBERTÉ sera envoyée gratuitement, dès ce jour au 31 décembre, aux nouveaux abonnés pour l'année 1908.

Nouvelles du jour

On sait que, en Hollande, le Dr Kuyper avait réussi à grouper les catholiques, les antirévolutionnaires et les chrétiens historiques en un grand parti de droite qui avait été, plusieurs années, aux affaires. Mais, dernièrement, dans une élection législative partielle, à Sneek, en Frise, les chrétiens historiques ont refusé de soutenir la candidature du Dr Kuyper, et celui-ci, n'étant plus appuyé que par les catholiques et les antirévolutionnaires, n'a pas voulu affronter le suffrage populaire. L'attitude des chrétiens historiques demande une explication.

Il y a peu de temps, les chrétiens historiques avaient déjà refusé de poser la candidature du Dr Kuyper dans une élection partielle, à Schiedam. Pour cette circonscription, leur refus pouvait encore se comprendre : c'était un des leurs, le comte de Limbourg, qui venait de démissionner.

A Sneek, le cas était différent : le député qui venait de mourir était du parti même du Dr Kuyper, c'est-à-dire un antirévolutionnaire.

Les catholiques, comme les antirévolutionnaires, sont restés fidèles au Dr Kuyper dans toutes les occasions.

Le refus des chrétiens historiques de marcher avec les antirévolutionnaires en faveur de Kuyper repose sur des motifs de religion, d'une part, et de politique générale d'autre part.

Les chrétiens historiques appartiennent en grande partie à l'ancienne Eglise officielle, tandis que le Dr Kuyper et les siens ont quitté cette Eglise à cause du mouvement toujours plus rationaliste qui s'y développait. Quoique les chrétiens historiques forment l'aile droite, la nuance la plus orthodoxe dans l'Eglise néerlandaise, ils sont, plus que les calvinistes de Kuyper, disposés à appuyer certaines idées plutôt libérales et ils ont toujours refusé de reconnaître le Dr Kuyper comme chef. Leur tendance à faire bande à part se montra surtout lors des débats sur la nouvelle loi universitaire, proposée par Kuyper lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. En plaidant quelques droits pour l'Université libre, fondée par lui, Kuyper ne satisfaisait pas aux désirs des chrétiens historiques, qui revendiquaient dans les Universités quelques avantages pour les représentants de leur doctrine.

A côté de ces dissentiments basés sur des motifs confessionnels, il y a une question de politique libérale. Kuyper est beaucoup plus démocrate que les chrétiens historiques, qui appartiennent *en grande partie* à la bourgeoisie riche, tandis que Kuyper a derrière lui les soi disant « petites gens ».

La noblesse — celle qui n'est pas libérale — se partage entre les chrétiens historiques et les antirévolutionnaires. Maintenant surtout qu'une revision du droit électoral semble devoir être traitée aux Chambres, les chrétiens historiques ont un certain intérêt à ne pas envoyer le démocrate Kuyper au Parlement.

Il faut encore remarquer que, parmi les chrétiens historiques, se distinguent deux groupes. Ce sont les chrétiens historiques dits frisons, qui sont les plus grands adversaires de Kuyper. Ils se trouvent surtout dans la province de Frise, dont les mœurs politiques sont très intransigeantes. C'est dans cette province qu'est située la ville de Sneek. Leur plan était d'appuyer Kuyper seulement au scrutin de ballottage et pas officiellement. Invités par l'autre aile de leur peu nombreux parti à appuyer la candidature de Kuyper au premier tour de scrutin et officiellement, ils s'y résolurent au dernier moment. Mais Kuyper venait de refuser, le même jour, télégraphiquement, la candidature à lui offerte déjà par les anti-*révolutionnaires et les catholiques*, parce qu'il ne voulait pas rentrer à la Chambre d'une autre manière qu'appuyé par les trois groupes de la droite.

⁂

Au Reichstag allemand, le projet de loi sur les associations et réunions a été vivement discuté et combattu hier mercredi, principalement à propos de l'article qui oblige les orateurs de réunions à se servir exclusivement de la langue allemande.

Le projet a été renvoyé à une commission de vingt-huit membres.

⁂

Les femmes polonaises de Varsovie font paraître une grande protestation contre la loi d'expropriation des Polonais présentée par M. de Bülow à la Chambre prussienne. Il y est sagement dit que l'Allemagne, pays de haute culture, l'*Alma mater* des grands commentateurs du droit civil, doit être mise hors de cause, d'autant plus que des voix de protestation s'élèvent sur son territoire, principalement en Bavière, en Wurtemberg et sur le Rhin catholique.

⁂

Depuis 1905, les catholiques sont le parti le plus fort à la Chambre badoise. Il fallait donc donner la présidence à l'un d'entre eux. Mais les libéraux des diverses nuances avaient offert aux socialistes une vice-présidence à condition qu'ils votassent pour un libéral comme président, ce qui avait été accepté.

Un incident a brouillé l'accord qui éliminait les catholiques de la présidence. Le nouveau grand-duc Frédéric a déclaré aux officieux libéraux qu'il ne voulait pas d'un vice-président pris parmi les socialistes, puisque ceux-ci n'avaient pas voulu s'associer au deuil du grand-duché à la récente mort du grand-duc son père. Les socialistes ont maintenu leur candidat en sommant les libéraux de tenir leurs engagements. Les libéraux n'ont pas osé voter pour un socialiste dans la crainte de déplaire au grand-duc, et leur candidat à la présidence a été évincé par le député Fehrenbach. M. Fehrenbach, le nouveau président de la Chambre badoise, est celui-là même qui dirigea le dernier congrès des catholiques allemands à Würzbourg.

⁂

La crise financière aux Etats-Unis continue à être un vrai désastre pour l'Italie. On annonce de Naples que, chaque jour, arrivent des vaisseaux chargés d'émigrants italiens obligés de quitter le pays des dollars pour revenir au pays de la misère. Le spectacle de ces foules sans travail et sans pain est douloureux. Tel transatlantique débarquait l'autre jour dans le port de Naples 1300 de ces malheureux.

Et le rapatriement ne fait que commencer. Ceux qui arrivent disent qu'ils sont suivis de milliers d'autres. On estime à 100,000 le nombre des Italiens qui ont quitté l'Amérique pendant le mois de décembre.

Les millions qui ne sont point parvenus aux Calabrais seraient bien accueillis par ces miséreux qui ne trouvent pas même à leur arrivée une maison pour les abriter contre le mauvais temps.

⁂

Nathan, le nouveau syndic de Rome, vient de faire rire toute l'Italie. A l'occasion de la mort du roi Oscar, il a envoyé un télégramme de condoléances au nom de la ville de Rome dont le défunt roi avait été à maintes reprises l'hôte très accueilli. Nathan, ignorant peut-être que la Norvège s'est séparée de la Suède, a envoyé son télégramme au bourgmestre de Christiania, la capitale norvégienne. On devine quelle stupeur a aussitôt provoquée, chez les amis de Nathan, cette lacune dans les *connaissances géographiques et historiques* du syndic du bloc. Il est permis à chaque mortel de se tromper, mais quand on est le représentant du parti « éclairé », quand on a été le grand-maître de la franc-maçonnerie, il est des erreurs qu'il ne faut pas commettre.

Chronique des Chambres

Berne, 11 *décembre*.

Le recours des chrétiens sociaux

Le Conseil national a traité aujourd'hui, dans deux séances, la grave question soulevée par le recours des associations ouvrières catholiques et des organisations chrétiennes-sociales contre l'arrêté du Conseil fédéral qui leur refuse les subsides de la Confédération pour les cours d'enseignement professionnel féminin organisés par ces associations. Je dois dire tout d'abord que le débat n'a pas eu l'acrimonie qu'on aurait pu attendre d'une délibération où se trouve engagée une question confessionnelle. Les termes dans lesquels le Conseil fédéral avait repoussé la requête des chrétiens-sociaux pouvaient faire *craindre* l'explosion des passions politico-confessionnelles d'une assemblée en majorité radicale. Il est vrai qu'en réalité on n'a pas abordé le fond du conflit. La bataille s'est livrée exclusivement sur *le terrain de la question de compétence*. L'Assemblée fédérale est-elle compétente pour revoir les décisions du Conseil fédéral en matière de contestation administrative ? Les Chambres peuvent-elles se nantir d'un recours pour violation de droits garantis par la Constitution ? Tel est le problème qui a été agité et remué dans tous les sens par les orateurs des deux camps.

Ainsi posée, la question était encore bien grave, elle dépassait même la portée du recours des chrétiens-sociaux. En effet tous les partis et tous les citoyens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, sont intéressés à savoir s'il n'y a pas au dessus du Conseil fédéral une instance devant laquelle les personnes qui se croient lésées dans leurs droits constitutionnels peuvent porter leurs griefs.

S'il s'agit de décisions des autorités cantonales, il n'y a pas de doute. La voie du recours est ouverte tantôt devant le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale, tantôt devant le Tribunal fédéral. N'est-il pas étrange que la garantie d'un appel à une instance supérieure soit supprimée lorsqu'il s'agit de décisions du Conseil fédéral ?

Visiblement, la majorité du Conseil national a éprouvé quelque embarras à proclamer l'absolue souveraineté du *Conseil fédéral. C'est par 65 voix seulement contre 47 que le recours* des chrétiens-sociaux a été écarté pour cause d'incompétence.

A part les rapporteurs de la commission, MM. Thélin (Vaud) et Brosi (Soleure), et le représentant du Conseil fédéral, M. Brenner, personne ne s'est *levé dans la salle pour soutenir la* thèse juridique qui a si faiblement triomphé.

Du côté de la minorité, par contre, la constitutionnalité du recours devant les Chambres a été soutenue avec une grande richesse d'arguments par trois orateurs de la droite, MM. Motta, Zurburg et Dr Wyrsch et par un représentant de l'extrême gauche, M. le Dr Brüstlein.

Le discours de M. Motta, en particulier, a produit une grande impression et a même recueilli une salve d'applaudissements. Le jeune député du Tessin a tout ce qu'il faut pour séduire un auditoire. Il a la vivacité du regard, l'ampleur du geste, un timbre de voix agréable. Sa brillante dialectique et la clarté de son cerveau juridique ont à leur service la forme littéraire du langage. M. Motta parle le plus pur français, avec une légère intonation italienne qui donne à notre idiome l'accent chaud et coloré de *l'éloquence méridionale*.

Pour vous donner une idée soit des objections des adversaires, soit des arguments que leur a opposés la minorité, je ne saurais mieux faire que de vous transmettre le texte même du discours de M. Motta, qui a vraiment épuisé le sujet.

Le mérite des orateurs de la droite a été d'autant plus grand qu'ils avaient en face d'eux, dans ce tournoi juridique, deux jouteurs de premier ordre, M. Brosi et M. Thélin. Le député soleurois avait pour lui l'avantage d'une longue expérience parlementaire et une vieille pratique dans l'art des interprétations subtiles. Son lieutenant de langue française, M. Thélin, lui a apporté le concours d'une grande habileté de parole jointe à des manières séduisantes, que relève une physionomie agréable. Le jeune avocat de La Sarraz était un digne partenaire du jeune avocat de Faido.

⁂

Après le vote, MM. Motta et Zurburg ont déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à examiner s'il n'y aurait pas lieu, par voie de revision constitutionnelle, d'instituer une instance de recours pour *les citoyens qui* se croient lésés dans leurs droits constitutionnels.

Ce postulat a été renvoyé à la commission, qui fera ses propositions à la session de printemps.

CONSEIL DES ÉTATS

Voici quelques détails sur la discussion à laquelle ont donné lieu les crédits supplémentaires pour 1907. La somme totale de ces crédits s'élève à 3 240,803 fr.

M. Leumann, rapporteur général, critique l'apparition tardive du message et demande, au nom de la commission, que ce document soit distribué désormais huit jours avant l'ouverture de la session. En outre, M. Leumann critique l'ampleur que prennent ces demandes de crédits supplémentaires.

M. Schulthess s'en prend surtout au département militaire, qui ordonne des dépenses non prévues par le budget, et qui place ensuite les Chambres devant un fait accompli.

M. Comtesse trouve aussi qu'on abuse des *crédits supplémentaires. On ne devrait recourir* à cette pratique que dans les cas exceptionnels.

Après ces observations générales, on passe à l'examen détaillé des crédits.

M. Schulthess, rapporteur au Département de l'Intérieur, critique le crédit de 164,176 fr. pour la transformation du vieil hôtel postal de Berne. Les dix-sept explications données par le message ne justifient pas un pareil dépassement du devis. Cependant il ne reste plus aux Chambres qu'à accepter l'addition, le bâtiment étant fait et fini.

Le rapporteur fait encore observer que ces sortes de dépenses devraient être portées au compte du Département des postes et télégraphes plutôt qu'à celui du Département de l'Intérieur.

M. *Ruchet* : L'immeuble à restaurer était en fort mauvais état et ce n'est qu'au cours des travaux qu'on s'est rendu un compte exact de la situation. On s'est aperçu en démolissant le bâtiment que les crédits prévus au budget ne suffiraient pas.

M. *Zemp* répond à M. Schulthess : Les constructions militaires, postales et autres, sont toutes inscrites au compte du Département de l'Intérieur ; en retour, les autres départements payent des annuités.

M. *Python* : *Les fautes commises dans* cette transformation ne sont pas telles qu'elles méritent un blâme au gouvernement. Il n'y a rien qui donne autant de mécomptes qu'une réfection de vieux bâtiments. M. Schulthess s'aventure un peu en parlant au nom de la commission unanime.

M. Python n'est pas d'avis qu'on fasse construire les bâtiments postaux par le Département des postes.

M. *Robert* estime que la Confédération fait un bon placement en construisant des hôtels postaux qui lui rapportent un intérêt de 3 ½ %.

M. *Leumann* fait remarquer que M. Schulthess a introduit dans la discussion un élément qui fait déborder le fleuve. Restons-en au dépassement de crédit, lequel s'explique, comme l'a dit M. *Python*, par les mécomptes inhérents aux transformations de vieux bâtiments.

M. *Comtesse* : Les errements critiqués par M. Schulthess sont le résultat d'une longue ère d'abondance, mais le correctif viendra de lui-même, lorsque le budget sera chargé de quinze millions de dépenses nouvelles. Il faudra songer à demander désormais un intérêt de 4 % à l'administration des postes.

M. *Python* espère qu'on n'arrivera pas à cette extrémité d'exiger le 4 % au lieu du 3 ½. Le public attend de la revision postale des allègements et non de nouvelles charges. L'orateur ne s'associe pas non plus au vote de *blâme* ; il veut simplement exprimer un *regret*.

La discussion est close et les crédits sont approuvés.

Les autres crédits supplémentaires sont approuvés sans incident.

Le Conseil a approuvé le budget du Département de l'Intérieur, avec la modification suivante : la subvention à la musique est élevée à 10 000 francs.

Sur la proposition de M. *Lachenal*, appuyée par M. *Ruchet*, on rétablit le crédit de 6,500 fr. pour travaux de décoration au grand escalier du palais du Parlement.

Rapport de M. Motta

SUR LE RECOURS

des Associations ouvrières catholiques

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Conseil fédéral a pris, le 3 juillet 1906, la décision suivante : *la Confédération ne peut subventionner des établissements d'enseignement professionnel reposant sur une base confessionnelle.*

Un groupe de Sociétés ouvrières et l'organisation centrale des Associations chrétiennes sociales d'ouvriers qui se trouvent lésées par cette décision ont interjeté recours à l'Assemblée fédérale.

Les recourants prétendent que la décision du Conseil fédéral viole l'*arrêté fédéral* du 20 décembre 1895, concernant l'enseigne*ment de l'économie domestique et l'instruc*tion professionnelle à donner à la jeunesse et le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, consacré par l'art. 4 de la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral vous demande, dans son rapport du 22 janvier de cette année, en premier lieu, de ne pas entrer en matière pour cause d'incompétence et, en ligne éventuelle, d'écarter le recours comme non fondé.

La Commission de votre Conseil n'a pas examiné le fonds du recours. La majorité d'accord avec le Conseil fédéral, vous demande de vous déclarer incompétents ; la minorité, au nom de laquelle j'ai l'honneur de rapporter, vous propose, au contraire, d'entrer en matière et de renvoyer le recours à la Commission, pour qu'elle présente ses propositions sur le fond.

Le Conseil fédéral a-t-il interprété d'une manière correcte l'arrêté concernant l'enseignement professionnel ? Y a-t-il violation de la loi dans le fait de refuser des subventions aux Sociétés reposant sur une base confessionnelle ? Le fait d'établir une différence entre les associations neutres et les associations ayant un caractère confessionnel ou politique déterminé constitue-t-il une *lésion du principe de l'égalité des citoyens* devant la loi ? Où commence ce caractère et où finit-il ? Quelles en sont les limites ? Suffit-il qu'une association se recrute parmi les membres d'une même confession ou faut-il que son but tende à la propagande ? Est-il équitable de prétendre que tout appui donné à une activité sociale qui se réalise dans des formes confessionnelles, est une opposition avec l'idée de la *prospérité publique* dont parle l'art. 2 de la *Constitution fédérale* ?

Toutes les questions touchent au fond du débat et je ne les examinerai pas aujourd'hui.

La seule question qui se pose aujourd'hui est une question de *droit formel*. Cette question peut se formuler ainsi : Le citoyen qui se prétend lésé dans un droit garanti par la constitution peut-il recourir des décisions du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale ?

La majorité de la commission dit *non*, la minorité répond *oui !*

Cette question du droit de recours est une des plus graves et des plus intéressantes en même temps que notre droit public soulève.

Je voudrais la traiter devant vous avec un soin absolu de l'objectivité, en dépouillant le débat de tout ce qu'il pourrait cacher de passionnant et en oubliant complètement la qualité des personnes en cause et les principes qu'elles défendent.

La thèse que la minorité soutient n'est pas une thèse de parti. Aucun parti, qu'il lutte dans la minorité ou qu'il dispose de la majorité, ne peut récuser un intérêt particulier dans la question. *Hodies mihi, cras tibi.* Aujourd'hui c'est un parti de minorité qui semble intéressé à placer des limites à la toute puissance du Conseil fédéral, demain ce même intérêt pourrait surgir avec une force redoublée pour le parti qui, à cause de son nombre, est le maître des destinées parlementaires. La question est donc de droit pur et c'est comme tel qu'elle doit être envisagée.

La thèse de la minorité a contre elle une bonne partie de la doctrine et surtout une décision assez récente de l'Assemblée fédérale : je fais allusion à la décision du 30 juin 1905 dans le recours Spähni et Küri.

C'est en 1905 que la question s'est posée pour la première fois d'une façon bien claire ; c'est alors seulement qu'elle a eu les honneurs d'un grand débat et qu'elle a été tranchée par un vote de majorité.

Jusqu'alors, la jurisprudence de l'Assemblée fédérale avait toujours été ondoyante *et incertaine ; et MM. les professeurs Salis* et Burkhart présentèrent deux consultations qui se contredisaient. Le télégraphiste Spähni avait été révoqué par le Conseil fédéral ; il prétendait que la révocation impliquait une violation de la liberté de la presse et du droit de réunion, mais son recours fut écarté pour incompétence. La minorité de votre commission a hésité quelque temps sur l'utilité de *rouvrir* le débat, mais deux raisons lui ont semblé déterminantes pour son attitude : d'abord le fait qu'un problème aussi grave de droit constitutionnel ne peut pas être considéré comme résolu d'une manière définitive par une décision unique, et ensuite la considération que l'incompétence à entrer en matière sur le recours Spähni avait pu se justifier par l'art. 57 de la loi du 9 décembre 1850 sur la responsabilité *des autorités et des fonctionnaires de la* Confédération, d'après lequel la *révocation d'un fonctionnaire* est un acte du pouvoir disciplinaire qui est du ressort exclusif du Conseil fédéral. La question ne se serait donc jamais votée de la maîtresse façon dont elle se pose aujourd'hui ; elle mérite par conséquent une nouvelle discussion. J'indiquerai d'abord les arguments qui militent pour la thèse de la minorité ; j'examinerai ensuite brièvement les objections de la majorité.

Messieurs, je suppose que le Conseil fédéral prenne demain un arrêté, par lequel il dissout une association politique qu'il considère nuisible aux institutions de l'Etat ou supprime un journal dont la propagande lui semble funeste pour les intérêts primordiaux de la nation.

Je demande au premier citoyen que je rencontre et qui ne se soit pas encore torturé le cerveau à interpréter les textes de notre constitution : l'association que le Conseil fédéral a dissoute, le journal supprimé jouissent-ils d'une protection juridique quelconque ou bien sont-ils livrés sans défense *à l'arbitraire du pouvoir exécutif ?* Peuvent-ils recourir à l'autorité supérieure, à l'Assemblée fédérale ou n'ont-ils qu'à se plier sous *le coup* qui les *frappe* ?

J'ose dire que la réponse ne sera pas douteuse, que tout citoyen me répondra : oui, les droits constitutionnels sont garantis ; oui, il a recours à l'Assemblée fédérale ; oui, ce qui distingue un peuple libre d'un peuple servile, ce qui distingue une démocratie d'une autocratie, c'est l'idée, c'est le sentiment qu'il n'y a pas de liberté sans sanction, ni de droit sans protection. Cette réponse, qui est, à mon avis, l'expression élémentaire de la conscience juridique de notre peuple, trouve son appui dans le développement historique et dans les articles 5, 71, 85 chiffres 12 et 13 de la constitution fédérale. La Constitution *fédérale de 1848* proclamait expressément le droit de recourir à l'Assemblée fédérale pour violation des droits constitutionnels.

Soit, art. 74, chiffre 15 : *Les affaires de la compétence des deux conseils sont entre autres les suivantes :*

15. Les réclamations des cantons et des citoyens contre les décisions ou les mesures prises par le Conseil fédéral.

La doctrine et la jurisprudence ont été unanimes à reconnaître que l'art. 74 sanctionnait le droit de recours. Il y eut quelques hésitations dans la définition des limites *tracées à ce droit*. Mais au milieu de toutes les incertitudes de la jurisprudence, un point est toujours acquis et incontesté : *la constitution fédérale permet de recourir à l'Assemblée fédérale contre la violation de droits constitutionnels commise par le Conseil fédéral.*

Un seule fois le Conseil fédéral souleva d'une manière expresse la question de savoir si le droit de recours à l'Assemblée fédérale ne troublait pas le principe de la séparation des pouvoirs et s'il ne convenait pas d'interpréter l'art. 74, chiffre 15, dans le sens que les décisions du Conseil fédéral étaient définitives mais qu'il devait être réservé à l'Assemblée fédérale de donner les directions jugées convenables dans chaque cas particulier. Ce fut en 1863.

Mais les Conseils ne se déclarèrent pas d'accord avec cette manière de voir et la commission du Conseil national observa même, dans son rapport du 10 décembre 1863, ce qui suit :

L'art. 74, chiffre 15. consacre un des plus beaux droits du citoyen, celui de pouvoir dans tous les cas où il serait lésé dans ses droits constitutionnels, recourir à l'autorité suprême du pays et invoquer sa décision ; ce droit, le peuple et les cantons n'y renonceront jamais.

Et en effet, Messieurs, *cette renonciation ne se fit jamais.*

J'ai parcouru les messages du Conseil fédéral et les rapports des commissions parlementaires, qui précèdent et les proclamations de l'Assemblée fédérale qui accompagnent les projets de revision constitutionnelle de 1865 et de 1872 et la revision constitutionnelle de 1874. *Nulle part, jamais l'on pensa*

ou l'on dit qu'il fallait abolir le droit de recours à l'Assemblée fédérale pour violation des droits constitutionnels.

La constitution de 1848 avait abandonné *en principe* à l'Assemblée fédérale le jugement de *tous les recours de droit public*. Le Tribunal fédéral n'avait qu'une compétence qui devait lui être déléguée dans chaque cas spécial. Et même l'Assemblée fédérale ne fit qu'un usage très rare de cette faculté de déléguer sa compétence au Tribunal fédéral. Aussi, trouverez-vous, dans les messages du Conseil fédéral et dans les rapports des Chambres des plaintes assez fréquentes sur les inconvénients qu'il y avait à considérer l'Assemblée fédérale comme *la cour ordinaire* de droit public et sur l'utilité qu'il y aurait eue à donner au Tribunal fédéral une compétence autonome dans tous les cas de violation *des droits constitutionnels* imputables aux autorités cantonales. *Mais jamais, je le répète, la pensée ne se fit jour dans les Chambres et dans le peuple, que l'Assemblée fédérale* pût cesser d'être la deuxième instance, au dessus du Conseil fédéral, comme *gardienne supérieure des droits garantis par la constitution.*

(A suivre.)

LETTRE DE GENÈVE

Genève, 11 décembre.

L'Escalade

Genève est en fête aujourd'hui, pour l'anniversaire de l'Escalade.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, le duc de Savoie qui convoitait Genève depuis longtemps, tenta contre son indépendance un dernier coup de main. Une armée venue de Faucigny chercha à pénétrer dans la place en y introduisant des acolytes. La ville, miraculeusement avertie, se réveilla au beau milieu de l'entreprise et mit en déroute les Savoyards dont beaucoup, restés aux mains des Genevois, furent pendus. Le peuple de Genève a toujours gardé de cette délivrance un souvenir vivant. L'importance de l'événement, qui fut la consécration définitive de l'indépendance de la République, n'en est pas la seule cause. D'autres anniversaires sont importants, qui ne font battre que les cœurs de ces vieux patriotes, noble race qui disparaît et que souvent on bafoue. Aucun ne jette la joie dans les esprits, depuis ceux des enfants jusqu'à ceux des vieillards, au même point que l'Escalade. D'autres souvenirs sont respectés; aucun autre n'est vécu chaque année par le peuple entier; d'autres sont dans l'histoire; aucun autre n'est auréolé d'un cycle de légendes populaires, qui en perpétuent le souvenir naïf, véridique et charmant.

A quoi sert de raisonner cette joie : quand le peuple s'amuse, est il besoin qu'il réfléchisse ? Non certes. Mais c'est parce qu'il ne l'explique pas, ni ne la justifie, que sa joie est intéressante.

Il y a plus de 300 ans, lorsqu'un matin *d'hiver, nos pères, les bourgeois* d'alors, se réveillèrent délivrés de leur ennemi héréditaire et redoutable, ils se rendirent compte du danger « qu'en dormant ils avaient couru », comme dit la chanson. Ils en furent émus. Ils se rendirent compte qu'ils ne devaient pas cette délivrance à la politique, qu'ils n'avaient à en remercier personne, si ce n'est Dieu, et ils furent heureux. Tout de suite, ils mirent l'événement dans tous leurs actes publics et dans toutes leurs chansons, en vers et en prose. Tout *de suite, ils lui donnèrent dans leurs* récits un tour héroïque, une allure d'épopée, dont eux mêmes étaient les héros. Et de père en fils, ces chansons furent transmises, ces légendes racontées. Ce soir, dans les rues, tous les soirs de la semaine, dans les banquets et les familles, le peuple de Genève chantera en patois le *Cé qué laino*, composé au lendemain de l'Escalade; ce soir, tout le monde parlera de la mère Royaume, qui lança son pot-au-feu sur la tête d'un Savoyard et l'en coiffa. Aujourd'hui, dans toutes les écoles, la légende se transmettra avec l'histoire, conquérant *à notre patriotisme une génération de* plus.

Le peuple aime ce qu'il comprend; il comprend ce qu'il a fait; il aime l'Escalade, parce qu'il y était, que c'est lui qui a été délivré du conquérant.

Il aime ses légendes et ses chansons parce qu'elles lui viennent de ses pères.

***

Ceci, c'est l'Escalade patriotique, celle que consacre le passé et que vénère la tradition.

*Il y en a une autre, qui est un carna*val. L'Escalade, c'est la mi-carême ou le mardi gras. La fête ne se passe plus entre la porte Neuve où la herse tomba miraculeusement et la porte de la Monnaie, habitée par Madame Royaume. Elle se passe entre le Kursaal et le casino de l'Espérance. On ne la chante plus, on la brame. La moralité s'en va, et, ironie amère, c'est notre histoire et notre patriotisme qui la font fuir. Le respect de la tradition s'en va, et c'est la tradition elle-même qui se met à danser, clown burlesque, travestissement de notre vénération.

Ce soir, les bouches qui chanteront le *Cé qué laino*, se moqueront de Celui qui est là-haut. Et ceux qui auront chanté la Genève d'autrefois feront la quête dans les cafés.

Voilà ce qu'est devenue notre fête. Aujourd'hui, la joie hurle et le respect grimace.

Des patriotes se sont émus. Ils ont organisé, pour ce soir, un cortège historique, reconstitution des événements en costumes de l'époque. Cet après-midi, des groupes de piquiers et d'argoulets du XVIme siècle parcourront nos rues. Demain, les événements seront rappelés en termes élevés et moraux par des conférenciers.

Le but de tout cela est excellent. Mais on est bien loin de l'atteindre. Déjà la population, facilement railleuse, s'apprête à accueillir par des sourires et des goguenardises les pauvres argoulets qui promèneront leurs armes surannées et leurs costumes étranges, entre un tramway électrique et une automobile. Le ridicule saute aux yeux.

Ce soir, le cortège sera plus respecté. Mais notre époque a le goût des contrastes : on sortira pour admirer le cortège, et l'on ira ensuite au Kursaal voir les concours de masques. Le résultat de ce cortège sera d'amener dans la rue des milliers de gens qui n'y feront rien de bon.

Il n'y a donc rien à faire ? Hélas! Tel est le mot de toute situation. Sachons prendre notre parti des événements.

Deux choses sont certaines : le peuple aime l'Escalade, puisqu'il remplit les salles de conférences, pour entendre encore l'histoire cent fois entendue. C'est parce qu'il l'aime qu'il s'y amuse. En fait de patriotisme, il y a une forme plus relevée. Si l'Escalade avait réussi, nous aurions été Savoyards, puis Sardes. Nous serions Français. Fêter l'Escalade c'est se réjouir de notre union à la patrie suisse.

Ceux qui, ce soir, costumés en paysans ou en clowns, inonderont les passants de confettis se douteront-ils qu'ils font ce geste en commémoration de notre union à la Suisse? Se douteront-ils que leur joie est symbolique, traditionaliste et patriotique? Peut être non, mais ils n'en seront pas moins les artisans de cette grande chaine de souvenirs, de légendes et d'habitudes qui relie le présent au passé.

ÉTRANGER

Guillaume II en Hollande

L'empereur arrivera ce soir jeudi, au large d'Ymuiden, à bord du *Hohenzollern*.

Demain vendredi, il continuera sa route vers Amsterdam, escorté par les vaisseaux allemands et hollandais. Vers 10 h. ½, le *Hohenzollern* accostera au quai du commerce, à Amsterdam.

La reine et le prince Henri recevront l'empereur à son débarquement et se rendront en voiture avec lui au château où un déjeuner intime sera servi.

Après le déjeuner, les souverains feront une promenade en voiture et visiteront le Musée royal et l'orphelinat municipal. L'empereur recevra les autorités civiles et militaires et de nombreuses délégations.

La reine douairière assistera à la réception, mais rentrera à La Haye immédiatement après.

Le soir, un dîner de gala sera donné, auquel prendront part les ministres et les membres du corps diplomatique.

AU MAROC

On a l'impression que les Béni-Snassen commencent à se retirer devant les préparatifs de l'expédition française. Dans tous les cas, il est très probable qu'ils fuiront le combat et que la colonne aura surtout à soutenir des escarmouches.

LA SANTÉ DE M. FALLIÈRES

A Paris, on s'est montré quelque peu soucieux de l'état de santé du président de la République. M. Fallières, en effet, n'a pu aller chasser à Rambouillet hier mercredi. C'est M. Clémenceau qui a présidé la chasse officielle.

Renseignements pris, il n'y a rien de grave dans le refroidissement de M. Fallières, mais le président devra garder la chambre pendant plusieurs jours encore.

Dans le ministère prussien

Un certain nombre de journaux allemands avaient publié une nouvelle d'un quotidien de Vienne suivant laquelle le ministre des finances von Rheinbaden et le ministre de la guerre von Einem avaient réclamé la protection du chancelier de l'empire contre les attaques des orateurs libéraux et avaient mis leur portefeuille à sa disposition. Le chancelier de l'empire leur aurait fait demander de retirer leur démission, attendu qu'il se proposait lui-même de demander d'être relevé de ses fonctions s'il n'y avait pas de remède à la situation.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'il ne s'est absolument rien passé de semblable entre les personnes en question.

LES FUNÉRAILLES DU ROI DE SUÈDE

Il est probable que les obsèques du roi Oscar auront lieu le jeudi 19 décembre. Le roi et la reine de Danemark y assisteront. L'Allemagne sera représentée par le prince Henri de Prusse. L'Angleterre, la Russie et l'Italie par des princes régnants. La Norvège y enverra une mission extraordinaire.

Nouvelles diverses

Sur l'ordre du roi de Saxe, la petite princesse Pia-Monica s'appellera dorénavant Anna, princesse royale de Saxe.

— Par suite de fortes tempêtes de neige, plusieurs trains se trouvent en détresse dans la Posnanie et autres provinces de la Prusse orientale.

— On évalue le nombre des sans-travail, actuellement, à New-York, à 125,000.

— M. Taft, secrétaire de la guerre aux Etats-Unis, a reçu, à bord du navire *Président-Grant*, sur lequel il rentre à New-York, la nouvelle, par télégraphie sans fil, de la mort de sa mère. Il avait hâté son départ d'Europe sur l'avis de sa maladie.

— Rudyard Kipling, l'auteur anglais à la mode, ayant été officieusement déclaré titulaire du prix Nobel, vient d'être augmenté par ses éditeurs. Il touche 8 fr. 75 le mot.

— On rappelle à la louange de la fiancée du prince Ferdinand de Bulgarie que, pendant la guerre russe-japonaise, la princesse Eléonore de Reuss est allée en Mandchourie afin d'assister sa cousine, la grande duchesse Maria Pavlovna, qui avait organisé un hôpital ambulant.

— Mgr Andrieu, archevêque de Marseille, et Mgr Luçon, archevêque de Reims, qui vont être préconisés cardinaux dans le pro*chain consistoire, sont arrivés à Rome.*

— Le Reichstag allemand a transmis à la commission du budget la demande de crédit de 400,000 marks, pour l'encouragement des essais de dirigeables. Il s'agit du ballon du comte Zeppelin.

— A Saint-Pétersbourg, le conseil de guerre chargé de juger le général Stœssel n'a pas siégé hier mercredi, par suite de l'indisposition d'un des juges.

— Le président de la Chambre des députés hongroise, M. Justh, aurait l'intention de se retirer ensuite de divergences d'opinion qui se sont élevées entre lui et le vice-président au cours de l'obstruction des Croates.

— L'état de François Coppée est stationnaire. On est très inquiet dans l'entourage de l'illustre poète. Un de ses amis a dit qu'on redoutait une issue fatale.

Echos de partout

FIEFS ET PARCHEMINS

Une moitié de l'Angleterre va bientôt, si cela continue, plaider contre l'autre en restitution d'héritage. Si cet étonnant mélodrame vécu qu'est le procès Druce-Portland accapare en ce moment « l'affiche », et s'il monopolise l'attention publique, nombreux sont, en effet, les autres litiges du même genre qui sont soumis ou vont être soumis à la sagacité des tribunaux britanniques.

Proche parente par plus d'un point de l'affaire Druce-Portland, voici tout d'abord l'affaire Mailer-Richmond. Ici encore c'est d'une couronne ducale qu'il s'agit; ici encore c'est un Australien qui prétend y avoir des droits. Revenu en Angleterre après trente ans de séjour dans la « brousse » australienne, *M. James Mailer se fait fort d'établir qu'il* n'est autre que le duc de Richmond et Gordon; quelles sont les preuves qu'il compte apporter de cette assertion, on l'ignore encore; tout ce qu'on sait, c'est qu'il a réuni à l'appui de sa thèse de volumineux dossiers.

Puis c'est un employé des postes, M. Dwight Lawrence Bathurst, qui revendique le titre et la fortune du comte de Bathurst, dont le détenteur actuel serait, au dire du demandeur, issu d'une branche cadette.

Mais nous voici de nouveau dans le mélodrame avec l'affaire Howe, une vieille affaire qui a déjà coûté plus de deux millions et demi de francs en frais de justice. On ne jugera pas que le mot de mélodrame est trop fort quand on saura qu'il n'est question dans cet étrange et ténébreux procès en restitution de titre, intenté au comte Howe, que de faux actes de naissance et de décès, de cadavres enlevés à la faveur de la nuit de leurs cercueils, où d'autres leur étaient substitués, etc...

LES FEMMES A LA CHARRUE

Des dames et demoiselles anglaises du meilleur monde, voulant prouver la vigueur de leurs muscles, s'avisèrent de pratiquer le *sport du labourage. Après quelques essais* préparatoires, elles organisèrent une grande partie, où comme concurrents il y avait aussi des garçons de labour.

Une vingtaine de concurrents et concurrentes se présentèrent et une immense pièce de terre fut mise à leur disposition. Ce fut une lutte homérique! Il s'agissait de tracer droit et profond et de faire preuve du plus d'endurance. Et c'était réellement un spectacle étrange que de voir ces filles hardies et ces grands gars poussant la charrue derrière les attelages paisibles et lents, tandis que les spectateurs, le long des sillons, admiraient, encourageaient, pariaient.

Le premier prix fut enfin gagné par miss Sycamne, très connue en Angleterre comme champion de nombreux sports singuliers.

MOT DE LA FIN

On interroge Deibler, le bourreau de France :

— Croyez-vous que la femme Goold sera guillotinée?

Et lui, soupirant :

— Je voudrais bien : mon médecin me recommande justement un petit voyage dans le Midi!

Confédération

La Confédération et l'assistance publique. — Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'écarter la motion demandant que la Confédération aide les communes dans leurs dépenses d'assistance.

Le Brienz-Interlaken. — La commission du Conseil national, par l'organe de M. Perrier, de Neuchâtel, a proposé hier à ce Conseil de ne pas passer à la discussion des articles du projet de loi *concernant cette ligne et d'inviter le* Conseil fédéral à présenter un projet de concession à voie normale.

Cantons

BERNE

Un usurier bernois. — Mercredi ont commencé devant le tribunal correctionnel du district de Berne les débats du procès intenté au grand commerçant *bernois, Fritz Stucker, accusé d'usure* professionnelle dans 1079 cas, pour une somme totale de 580,719 francs qu'il avait prêtés à des taux allant jusqu'à 40 %. On sait que le procès est en rapports avec l'affaire Aebi, Schneider et consorts, qui s'est déroulé dernièrement devant les assises.

Les eaux d'Arnon. — Le canton de Berne a accordé à la Société romande d'électricité la concession des eaux du lac d'Arnon. Le canton de Fribourg permet le passage de ces eaux à travers son territoire.

GRISONS

Les Mormons à Coire. — La police ayant constaté la présence à Coire de Mormons qui engageaient des femmes et des jeunes filles à se faire recevoir de la secte, le gouvernement vient d'inviter les autorités du district à intervenir contre cette propagande.

TESSIN

Un pugilat au Grand Conseil. — Dans la séance du Grand Conseil d'hier après-midi, le député Germano Bruni, ancien conseiller national, a prononcé un mot contenant une offense à l'adresse du député Bertoni, qui lui cria : « insolent ».

Il s'ensuivit un échange d'injures et de coups entre les deux députés. Les collègues séparèrent les combattants. La séance fut suspendue pour quinze minutes.

Grève des typographes. — Les ouvriers typographes de tout le canton sont maintenant en grève. Hier soir, mercredi, quelques journaux seulement ont publié des bulletins d'une page.

VAUD

La catastrophe de Lausanne. — La recherche des victimes ensevelies sous les décombres de la maison Carrera a continué hier toute la journée.

A 10 h., on a découvert le premier corps, celui de l'ouvrier Flecchia, beau-frère de l'entrepreneur du bâtiment, âgé de 35 ans.

Le malheureux gisait sur le dos, les mains ramenées au-dessus de la tête. Le haut du visage est une horrible plaie. Le cadavre, légèrement couché sur le flanc *gauche, avait les deux jambes entre*croisées.

La seconde victime, découverte droit à côté, avait le pied tordu, une jambe cassée et le visage tuméfié. C'est le jeune Mario Enrico, âgé de 17 ans.

Le père de celui-ci, Angelo Enrico, 40 ans, était couché près de son fils.

A midi, on a découvert le corps de l'ouvrier Carrera.

Le nombre des morts est ainsi de six.

Mises de vins. — Prix faits à la mise de vin de la commune de Lausanne, hier : faux blanc de Pully : 60-62 ½ c.; blanc, 42-4½; rouge, 42 ½; Roverattes de Pully, 59-60 ½ c.; Chênes de Lutry, 63-64 ½ c.; Dezaley d'Oron, 82-91 ½ c. Pas d'adjudications.

NEUCHATEL

Le conflit scolaire. — On nous écrit :

Le conseil général de Neuchâtel s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. Ch. Borel, son premier vice-président.

Plusieurs objets de grande importance étaient à l'ordre du jour, parmi lesquels je ne citerai que « le conflit scolaire ».

Cette affaire a déjà pas mal fait verser d'encre; il est grand temps que cela finisse!

Le conflit scolaire, comme on le sait, est né de la non réélection de M. Magnin au poste de directeur des écoles primaires de Neuchâtel.

Nous ne reviendrons pas sur cette histoire qui a déjà trop fait parler d'elle; nous dirons seulement quelques mots sur le débat du conseil général.

MM. Krebs et E. Junod ont demandé la nomination d'une commission d'enquête chargée d'examiner les griefs contenus dans la brochure de M. Magnin intitulée : « Arbitraire et parti-pris ». MM. Philippe Godet et G. Ritter ont appuyé cette proposition.

M. Ph. Godet a proposé que le vote eût lieu à l'appel nominal; de même M. Charles Perrin, qui a déclaré qu'il serait bon que la population connût ceux qui désirent la paix et ceux qui cherchent à continuer l'agitation. Pro*testations de MM. Godet, Krebs et* Ritter, qui déclarent être uniquement inspirés par le désir de faire la lumière.

Finalement, 15 membres du conseil se sont prononcés contre la proposition Krebs, et 8 pour. Il y a eu 8 abstentions.

Nécrologie. — On nous écrit :

Le parti conservateur de notre canton vient de perdre un de ses membres militants en la personne de M. Ami Matthey. M. Mathey est mort le 7 décembre, à l'âge de 47 ans.

Il était conseiller communal à la Brévine depuis 1892; il fut aussi longtemps président de la commission scolaire de ce village.

Le défunt se rattachait au parti conservateur, mais son caractère affable et loyal lui avait valu de nombreux amis chez ses adversaires politiques.

GENÈVE

Les Fribourgeois à Genève. — On nous écrit :

Dimanche soir, une joyeuse « cassée » réunissait au Café des Montagnards (un nom prédestiné) une cinquantaine de membres de la Section fribourgeoise de l'Union des travailleurs, sous la présidence de M. Perrin.

Du commencement à la fin, la soirée ne cessa pas d'être pleine d'entrain et de gaieté. Pour une oreille fribourgeoise, qui en est sevrée depuis quelque temps, c'est un véritable régal d'entendre de nouveau résonner le bon patois du coin natal mêlé aux vieux noms fribourgeois,

---

73 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Les millions de Zézette

Par CHARLES SOLO

Aussi, que de drames, que de sanglantes rencontres ont eu lieu entre ces pionniers de la passion de l'or.

Les habitants du Transvaal eurent souvent l'occasion de voir les prospecteurs à l'œuvre.

Les frères Blackbaern avaient donc eu l'idée heureuse en se donnant comme tels.

De cette façon, ils pouvaient aller et venir, parcourir la plaine du Sabi en tous sens, guetter l'arrivée de Mam'zelle Monte Christo, sans éveiller l'attention des colons.

James Bridge, le sourire aux lèvres, les regardait partir chaque matin et rentrer chaque soir, harassés de fatigue.

— Eh bien! masters! encore rien? demandait-il.

— Pas encore! Mais nous avons découvert du quartz, l'or ne doit plus être loin, et nous finirons par mettre la main dessus.

— C'est ce que je vous souhaite bien cordialement.

Au fond, le malin fermier désirait tout le contraire.

Plus longtemps les prospecteurs s'obstineraient à chercher, plus gros seraient ses bénéfices.

Autant de semaines les agents de la compagnie minière passeraient chez lui, autant de fois seize livres sterling tomberaient dans son escarcelle.

A la longue, ça ferait une jolie somme.

Les vœux secrets de James Bridge se réalisèrent.

Des semaines, des mois passèrent.

La guerre avait éclaté et les prospecteurs continuaient à battre la région en tous sens.

— Voilà certes une compagnie qui ne ménage pas l'argent de ses actionnaires! se répétait James Bridge chaque fois que Joe Blackbaern réglait la dépense.

On le voit, le fermier était loin de soupçonner le but qui retenait les bandits *dans le pays.*

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis leur arrivée et à leur grande surprise Mlle Josselin et ses amis ne paraissaient pas.

Le vicomte commençait à trouver le temps horriblement long; Jim ne cessait de jurer et de sacrer; Joe lui-même s'inquiétait, mais n'en laissait rien paraître.

— Sais-tu quelle est mon idée, frère Joe, c'est que la petite Josselin et ses chevaliers servants ont été plus fins que nous, et que le trésor du Caire navigue en ce moment vers leur beau pays de France.

Joe haussa les épaules.

— Tu perds la tramontane, Jim, comment veux-tu que, s'ils étaient arrivés, nos adversaires nous aient échappé. Avec la surveillance que nous exerçons ce serait difficile!

— Peut-être nous ont-ils précédés?

— C'est ce qui est encore moins probable; nous avons quitté New-York par la voie la plus rapide et sans perdre un instant. Quelle qu'ait été leur promptitude, ils n'ont pas pu nous devancer de beaucoup. Y eussent-ils même réussi, nous les aurions rencontrés sur la route de Laurenzo-Marquez où, dans les circonstances actuelles, leur passage aurait été remarqué.

— Il y a d'autres routes que celle de Delagoa Bay.!

— Depuis la guerre elles sont impraticables et c'est, je n'en doute pas, la raison qui arrête Mlle Josselin et ses amis, quelque part dans le Sud-Est.

— A ce compte, nous pouvons nous résigner à finir nos jours dans l'expectative!

— Si la guerre continuait, oui! mais les paysans du Transvaal, d'abord victorieux, battent en retraite, bientôt tout sera fini. La paix conclue, la circulation sera rétablie et nos oiseaux, infailliblement, viendront se faire prendre au piège.

Cette logique ne convainquit qu'à demi l'honorable Jim; le conciliabule dura longtemps encore, et il fut convenu que pour essayer de s'entourer de renseignements plus précis, le vicomte et Morgenstern entreprendraient un voyage genstern entre prendraient un voyage vers le Sud, pendant que les frères Blackbaern continueraient à battre les environs.

Malgré les dangers de l'entreprise, M. du Blaisois et Morgenstern partirent, au grand désespoir de James Bridge, qui voyait ainsi son casuel réduit de moitié pour un certain temps.

Jim et Joe, restés seuls, eussent été beaucoup moins rassurés s'ils avaient connus l'identité d'un personnage qui, depuis quelque temps, s'était établi dans une ferme voisine de celle occupée par James Bridge.

Ce personnage — disons-le — n'était autre que le détective Simpson, toujours fidèle à sa consigne de ne rien perdre des faits et gestes des ennemis de Mlle Monte-Christo, et qui les suivait pas à pas.

Débarqué à Laurenzo-Marquez, par la *Florida*, quelques heures avant l'arrivée des Blackbaern, il avait eu le temps de préparer la continuation de sa filature.

Le quatuor des bandits ayant acheté des chevaux et pris la route du Sabi, Simpson s'était mis à leurs trousses et ne les avait pas perdus de vue.

Tout cela n'avait été qu'un jeu pour le policier débrouillard, mais les choses se compliquèrent quand il vit les quatre hommes pénétrer dans la demeure du fermier Bridge.

— Diable! fit-il. Je me demande ce que les gentlemen ont à faire dans cette bicoque. Ma « filature » se complique car la prudence la plus élémentaire me défend de questionner les gens de la ferme! Je serai « brûlé » pour l'avenir, et m'est avis que ma besogne n'est pas terminée!

Très embarrassé, Simpson se gratta l'oreille mais l'inspiration ne vint pas.

Du fourré où il s'était tapi, il attendit vainement la sortie des frères Blackbaern

— Bon! les particuliers prennent logis à l'auberge. Les veinards! Ils ne coucheront pas à la belle étoile, eux! car, si j'en juge d'après la tournure que prennent les choses, je vais en avoir pour un bon moment.

Simpson attendit que les dernières lumières eussent été éteintes dans la ferme, puis il songea, lui aussi, à prendre du repos.

Opposant bon cœur à mauvaise fortune, il s'enveloppa dans la couverture qu'il avait emportée et s'étendit stoïquement sur la dure, où, bientôt il ronfla à poings fermés.

L'aube le trouva debout.

Après avoir cassé un quignon de pain emporté de Laurenzo-Marquez, il reprit son poste d'observation.

Vers sept heures du matin, ses petits yeux s'allumèrent.

Il venait de voir sortir de la ferme les quatre bandits, armés de leurs pics et de leurs pioches.

Se dissimulant derrière les taillis, rampant comme un Apache sur le sentier de la guerre, il recommença à suivre.

Bientôt il fut fixé sur les intentions du quatuor.

— Suis-je borné de ne pas avoir deviné leurs intentions! Décidément, ces gaillards là sont d'adroits coquins! Ils ont trouvé le « joint » pour guetter mon patron Donegal et la petite miss sans éveiller de soupçons!... Les voilà prospecteurs!... Minute! puisque le métier est si bon, pourquoi n'en tâterais-je pas, moi aussi?

En un instant, sa résolution fut prise; puisque les Blackbaern jouaient le rôle de prospecteurs il le jouerait aussi.

A prospecteur, prospecteur et demi.

Certain de retrouver les bandits quand bon lui semblerait, Simpson abandonna momentanément sa surveillance et se dirigea vers la ferme contiguë à l'habitation Bridge.

Le détective s'était tracé un plan d'action et il l'exécutait.

La ferme où il se rendait était la propriété d'un Transvaalien, originaire du district de Lichtenburg; son nom était Christian Sandman, il pouvait être âgé d'une soixantaine d'années et dirigeait *son exploitation assisté de ses enfants,* cinq garçons et deux filles.

Sa femme était morte depuis plusieurs années déjà, mais il avait recueilli à son foyer, où on l'entourait d'égards et de respect, son vieux père, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, aveugle et presque impotent.

Ces braves gens accueillirent l'étranger avec cordialité.

C'était l'heure du repas, et Simpson accepta sans façon l'offre qu'on lui faisait d'en prendre sa part.

Satisfaisant la curiosité de ses hôtes, le détective déclina sa qualité de citoyen américain, puis, tirant à l'écart le chef de la famille, il se donna comme prospecteur d'une grande compagnie de New-York, venu dans la région du Sabi, pour suivre de la façon la plus discrète, les opérations des émissaires d'une compagnie rivale ayant son siège principal à Londres.

Simpson usa de toutes ses ressources oratoires, il fit un tableau peu réjouissant des calamités qui s'abattraient fatalement sur la contrée si les Boers laissaient s'y implanter une nouvelles compagnie anglaise; il rappela ce qui s'était passé autour de *Johannesburg et fit un pres*sant appel au patriotisme du vieux burgher.

— De quelque façon que finisse la guerre, conclut-il, les Anglais sont et resteront les adversaires des Boers, alors que les Américains, citoyens libres, sont les amis de tous autres les citoyens libres.

(A suivre.)

tels que les Geinoz, les Pasquier, les Monney et les Rossier. Le Ranz des vâches et les chansons montagnardes exécutées par les voix mâles des hommes, les complaintes sentimentales des jeunes *filles évoquent tour à tour nos* vertes montagnes de Gruyère avec toute la vie pittoresque du chalet, et les beaux soirs d'été, alors que, après une pénible journée de moisson, maîtres et serviteurs assis sur le banc traditionnel, devant la ferme, aspirent à pleins poumons l'air frais et parfumé; les hommes tirent lentement de leurs vieilles pipes de bois de *grosses bouffées de fumée pendant que* les femmes, tout en préparant le repas du lendemain, chantent de leurs voix claires les malheurs du promis séparé de sa fiancée ou les dernières recommandations d'une mère à son fils partant pour la guerre.

Faisant un instant trêve aux amusements, M. le président Perrin a constaté en quelques mots la vitalité de la section fribourgeoise et émis le vœu de la fondation d'une mutualité à l'exemple de nos voisins de Vaud.

Ce fut l'une de ces agréables soirées qui laissent de profonds souvenirs et qu'on voit toujours revenir avec plaisir. On a seulement regretté les dimensions un peu restreintes du local; nombre de nos compatriotes n'ont pu trouver place autour des tables. Des mesures seront prises pour que tout le monde puisse participer à la prochaine « cassée ».

Pour les victimes de la tuberculose. — Un Genevois, M. Fauquet, a légué sa fortune, évaluée à 1 million, au Sanatorium populaire genevois pour les phtisiques.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Musée cambriolé. — Dans la nuit de mardi à hier mercredi, le musée d'Amiens a reçu la visite de cambrioleurs. Ceux-ci sont entrés dans le jardin en franchissant un petit mur. Ils ont emporté, après les avoir découpées, cinq grandes toiles, parmi lesquelles des Fragonard. Un certain nombre de monnaies et de médailles ont également disparu. Le montant du vol peut être évalué à 300,000 fr.

Naufrage. — On mande de Sandefford (Norvège) que le vapeur *Union* qui fait le *service entre Christiania et Skien, a fait naufrage près de Tœnsberg. L'équipage,* composé de dix hommes, s'est noyé. On a retiré jusqu'ici cinq cadavres. Un grand nombre d'épaves sont poussées à la côte.

Assassinat d'un prêtre. — On signale de Palo, petite station de la ligne de Civitavecchia à Rome, l'assassinat de l'abbé Louis Cheffermier, de nationalité française, qui a été assommé en pleine campagne, par une bande de voleurs.

Les assassins, trois valets de ferme, ont été arrêtés après une poursuite acharnée à travers champs. Ils étaient en possession d'une somme de trente mille francs, volée à leur malheureuse victime. On les a transportés aux prisons de Civitavecchia.

Un pont qui s'écroule. — Les journaux publient une dépêche de New-York, suivant laquelle un pont en construction sur le fleuve Susquehanna (Pensylvanie) s'est écroulé mardi. On a déjà retiré onze *cadavres.*

SUISSE

Accident — Le nommé Victor Gillard, âgé de 60 ans, vacher à la ferme du château de Gingins, près de Nyon, a fait une chute de trois mètres et s'est fracturé le crâne. Il a succombé peu après.

Le drame russe de Berne. — La jeune fille, victime de Wiejemersky, a été opérée par le Dr Kocher. Elle avait l'estomac perforé de plusieurs balles.

Une centenaire. — A Mellingen (Argovie) est morte une personne qui était née le 20 décembre 1807, Marie-Madeleine Widmer, qui tint dans sa jeunesse l'Auberge du Lion, à Siglistorf.

Les noyés du Doubs. — On nous écrit:

Le Doubs continue à faire des victimes. Après les noyades du Moulin Bornez et du Refrain, voici encore un jeune homme qui se noye!

On me téléphone, hier soir, mercredi, des Bois (Jura bernois), qu'un jeune homme de 18 ans a disparu sous les flots grossis du Doubs, qu'il voulait traverser, près du Refrain. La victime, un nommé Marchand, travaillait aux chantiers du Refrain.

— Quoique le niveau du Doubs ait baissé, on n'a pas encore retrouvé un seul des cinq cadavres provenant de la noyade de dimanche. Ces accidents ont péniblement impressionné la population de la région.

Calendrier

VENDREDI 13 DÉCEMBRE

Sainte LUCIE, vierge et martyre (304)

Cette vierge de Syracuse poussa la charité jusqu'à distribuer aux pauvres toute sa fortune, qui était immense. Dieu la récompensa en faisant de grands miracles pour protéger sa pureté et il lui accorda la palme du martyre.

FRIBOURG

Œuvre des Missions Intérieures. — *L'appel adressé chaque année* à la générosité des catholiques fribourgeois en faveur des Missions Intérieures de la Suisse est toujours accueilli avec sympathie. Chacun sait, en effet, combien cette Œuvre est nécessaire, combien sont grands ses besoins; chacun comprend qu'en donnant pour secourir les âmes on accomplit l'acte de charité le meilleur et le plus méritoire.

Dès ces jours prochains, Mesdemoiselles les quêteuses vont donc se mettre à la besogne avec l'entrain, le dévouement, le zèle qui les distinguent.

Le comité espère qu'elles seront bien reçues partout et qu'elles feront ample moisson.

Il ne peut en être autrement. Ne sont-elles pas les messagères du divin Sauveur, de Celui qui est venu chercher et sauver les brebis qui se perdent?

Presse fribourgeoise. — Le *Journal de Fribourg* annonce sa fin prochaine en termes sobres et dignes. Voici ce qu'il dit entre autres:

« Nous nous faisons un devoir d'informer nos abonnés que, par suite de diverses causes, le *Journal de Fribourg* dont la fondation date du commencement de l'année 1860, cessera de paraître dès le 31 décembre 1907.

« Un autre organe libéral-radical, le *Confédéré*, disparaîtra également de la scène fribourgeoise. Il sera remplacé par un nouveau journal intitulé: l'*Indépendant*, ayant un programme libéral et démocratique, sous la rédaction de M. Emile Gross, avocat, à Fribourg. »

Le *Journal de Fribourg* termine en engageant ses abonnés à reporter leur sympathie sur l'*Indépendant*.

Grande Brasserie Beauregard. — Le conseil d'administration de la Grande Brasserie Beauregard propose à l'assemblée des actionnaires qui aura lieu samedi 21 décembre, à Montreux, un dividende de 6 %, comme l'an dernier.

Après amortissements, le solde du compte de profits et pertes s'élève à 210,850 fr. 74, que le conseil d'administration propose de répartir comme suit: dividende, 6 %, 120 mille fr.; amortissements sur nouvelles constructions et installations à la brasserie de Fribourg, 35,000 fr.; à la réserve statutaire, 19,656 fr. 40; au conseil d'administration, 11,536 fr.; aux directeurs et employés, 11,536 fr.; à compte nouveau, 21,122 fr. 34.

Conférence de la Grenette. — Demain soir, vendredi, conférence de M. Arthus, professeur à l'Université de Lausanne: *L'alcool est-il un aliment?*

La voix du ténor Castella au gramophone. — *Les disques* « Gramophone » reproduisant la voix de notre sympathique chanteur gruyérien, M. Clément Castella, viennent de paraître et sont des merveilles que tout possesseur de gramophone voudra se procurer.

C'est la maison Hug et Cie, à Bâle, (*représentant la Cie du Gramophone pour* la Suisse), qui a eu l'heureuse idée de faire ces reproductions, et nous ne pouvons que la féliciter de l'initiative qu'elle a prise de populariser les chants de notre compatriote.

Tramway Fribourg-Daillettes. — Voici les clauses de la concession pour un tramway électrique Fribourg-Daillettes, que le Conseil fédéral, au vu du *préavis favorable du Conseil d'Etat de* Fribourg, propose aux Chambres d'accorder au comité d'initiative, composé de MM. J. Clerc, A. Blancpain, H. Hogg et P. Mœhr.

La ligne sera construite à simple voie, d'un mètre d'écartement. Elle aura 1 km. 750 m. Pente maximum, 37,2 ‰. Rayon minimum: 125 m. Stations prévues: Fribourg-gare, Richemont, Pérolles, route de la fonderie, Pérolles d'en haut, poudrière, café du Moléson, Grangettes (terminus).

Les frais d'établissement sont devisés à 93,000 fr. (53,000 fr. par km.)

La taxe de *transport pourra être établie* à raison de 10 c. pour le premier km. et de 5 c. par demi-kilomètre suivant.

Loterie. — Voilà près de trois semaines que les billets de la loterie du Casino-Théâtre de la ville de Fribourg sont en vente, et maintenant déjà on peut prédire un grand succès à cette œuvre d'utilité publique.

Ceux qui voudront encore contribuer à la réussite de cette entreprise songeront que, à la veille des fêtes de fin d'année, quelques billets de cette loterie forment un des cadeaux les plus appréciés et les plus agréables à offrir.

Rappelons que le 1er lot est de 50,000 fr. et que les commandes des billets peuvent se faire par carte postale au bureau de la loterie du Casino-Théâtre, à Fribourg.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, jeudi, pas de répétition.

Société de chant « La Mutuelle ». — Ce soir, jeudi, 12 décembre, pas de répétition.

Société suisse des commerçants, section de Fribourg. — Assemblée générale, demain, vendredi 13 décembre, à 8 ½ h. du soir, au local, Café du Boulevard. *Tractanda*: Protocole. — Admissions. — Démissions. — Rapport sur la marche des cours. — Soirée. — Nomination d'un reviseur des comptes. — Divers.

Chronique Judiciaire

POSTE ET AUTOMOBILE

Une voiture automobile ayant croisé une voiture postale, celle-ci versa, quoique non atteinte par la première. Le propriétaire de l'automobile fut condamné par le Préfet du district de la Glâne à une amende de 20 fr. pour contravention à l'art. 9 du Règlement concernant la circulation des automobiles.

A teneur de l'art. 125, 2me al. O. j. féd., l'autorité fédérale a décidé de déférer la cause aux Tribunaux en demandant l'application des art. 67 et 8 du code pénal fédéral de 1853, prévoyant l'emprisonnement, outre l'amende.

L'affaire ayant été soumise à la Chambre d'accusation du canton de Fribourg, celle-ci a rendu un arrêt de non-lieu, le 7 décembre, basé sur les motifs suivants:

a) La voiture automobile n'étant *pas* entrée en contact avec la voiture postale, il n'y a pas de cause à effet entre le passage de la première et le renversement de la seconde;

b) La voiture automobile ne marchait pas à une allure exagérée (8 kilomètres à l'heure);

c) Il s'agit ici d'un accident dû à la conformation défectueuse de la route et au recul du cheval, tenu à la main par le postillon, recul qui s'est produit quelque temps après le passage de l'automobile;

d) Il y a donc absence de tout délit.

La Chambre invoque enfin l'arrêt récent du Tribunal fédéral dans l'affaire Tornare, de Charmey, contre Brandt, de Neuchâtel.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technikum de Fribourg

Altitude 662m

Longitude Est Paris 4° 49' 16". Latitude Nord 46° 47' 33

Du 12 décembre 1907

BAROMÈTRE

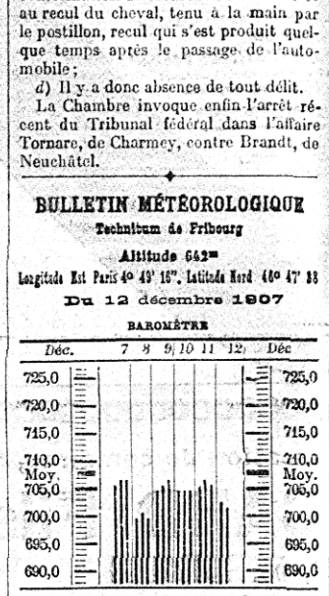

THERMOMÈTRE C

Déc.	7	8	9	10	11	12	Déc.
8 h. m.	1	2	6	6	5	0	8 h. m.
1 h. s.	2	6	7	9	7	3	1 h. s.
8 h. s.	—1	8	6	6	6		8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	100	90	100	90	100	90	8 h. m.
1 h. s.	100	100	90	83	90	90	1 h. s.
8 h. s.	83	90	90	90	83		8 h. s.

Température maximum dans les 24 h: 10°
Température minim. dans les 24 h.: 0°.
Eau tombée dans les 24 h.: 1,50 mm.
Vent { Direction: S.-O. / Force: léger.
Etat du ciel: clair.
Sarine au Pont de Saint-Jean: hauteur, m. 1,75.
Température: 4°
Etat de l'eau: trouble.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich:

Température à 8 heures du matin, le 11 décembre:

Paris	5°	Vienne	8°
Rome	18°	Hambourg	6°
Pétersbourg	—7°	Stockholm	—1°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 12 décembre, à 7 h.:

Très beau temps sur les bords du lac Léman, sauf à Genève même, où le temps est couvert; beau à Fribourg, Berne, Interlaken, Lucerne, dans la Suisse orientale et dans l'Engadine.

Température variant de 9°, à Lausanne, à —9°, à Davos.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 12 décembre, midi.

Ciel nuageux. Brumes. Température se maintient au-dessus de zéro.

Les familles Golliez et Pflueger, à Morat et à Lausanne, profondément touchées par les nombreuses et cordiales marques de sympathie qui leur sont parvenues pendant la pénible maladie et après le décès de leur bien-aimée épouse, mère et fille

Madame Lily GOLLIEZ-PFLUEGER

prient toutes les personnes qui, de près ou de loin, se sont intéressées à elles, de recevoir l'expression de leur profonde et sincère reconnaissance.

Nouvelles de la dernière heure

Les prix Nobel

L'attribution des prix Nobel pour la paix a eu lieu mardi à Christiania, dans *la salle des fêtes de l'Institut Nobel.* A la cérémonie assistaient les membres du gouvernement et du corps diplomatique et de nombreux membres du Storthing.

M. Lœvland a proclamé que le Storthing décernait le prix Nobel pour la paix à MM. Ernesto-Teodoro Moneta (Italie) et Louis Renault (France).

En Suède, l'attribution des autres prix Nobel s'est faite en séance privée, tenue par l'Académie des Sciences, à cause de la mort du roi Oscar. Les quatre lauréats étaient tous présents.

Le prix de physique a été attribué à M. A. A. Michelson, de Chicago.

Le prix de chimie à M. Buchner, de Berlin.

Le prix de médecine au docteur Laveran, de Paris.

Le prix de littérature à M. Rudyard Kipling.

Chacun des lauréats a reçu, en dehors du prix, qui s'élève cette année à 190,523 francs, un diplôme et une médaille en or.

M. Louis Renault est professeur de droit international, à Paris.

Il fut l'auteur de la convention sur la cour internationale des prises, élaborée *à la dernière conférence de La Haye* et qui est le résultat le plus intéressant de cette conférence.

M. Moneta, de Milan, est un ancien garibaldien. Le livre qui constitue son principal titre est: *Le Guerre, le Insurrezioni e la pace nel secolo XIX.* Dans cet ouvrage, écrit d'un style oratoire et parfois éloquent, M. Moneta montre que si les nations ont dû lutter jusqu'à ce jour pour conquérir leur indépendance, désormais elles devront s'efforcer de s'entendre et de s'unir pour réaliser les bienfaits de la civilisation réelle qui réside dans la paix.

Le professeur Laveran est né à Metz. Il entra à l'Institut Pasteur et y effectua la plupart de ses grands et remarquables travaux notamment sur les hématozoaires du sang, le paludisme, la maladie du sommeil, et sur le rôle dangereux que jouent les moustiques dans la propagation des épidémies.

M. Michelson, d'origine allemande, est professeur à l'Université de Chicago. Il a publié d'importants travaux sur la théorie du microscope et du télescope.

Le principal titre scientifique de M. Hans *Buchner est d'avoir découvert ce fait* que dans l'action de la cellule de levure, consistant en le dédoublement du glucose en acide carbonique et alcool, l'agent catalysateur est un ferment que M. Buchner a pu extraire et isoler de la cellule.

Rudyard Kipling, le célèbre romancier anglais, est né à Bombay en 1865. Son éducation fut toute réaliste; elle se fit d'images, de choses, d'impressions personnelles; il a puisé sa langue dans le *vrai fond populaire anglo-saxon.*

Son roman le plus célèbre est intitulé: *Les deux livres de la Jungle.*

Son œuvre est pleine d'impérialisme guerrier.

Les ministres français

Tous les journaux de Paris s'amusent du rôle joué par les ministres dans la fondation de la *France catholique* du malheureux abbé Toiton.

Celui-ci a fait le récit suivant:

Je demandai une audience à M. Clémenceau. Celui-ci me répondit par un petit bleu qu'il me recevrait au ministère. J'y allai, et la conversation s'engagea de suite. Il me dit qu'il avait pris des renseignements sur moi, qu'*ils étaient excellents, que je remplissais* les conditions pour faire un journal destiné à prêcher l'*apaisement.*

— Combien vous faudrait-il?

— 100,000 francs, dis-je.

— C'est beaucoup, d'autant plus qu'à la Chambre on trouve que je dépense trop d'argent en fonds secrets. Mais je pourrai vous donner 10,000 francs par mois.

Huit jours plus tard, je revenais au ministère avec les épreuves d'une demi-douzaine de titres pour le futur journal. Parmi ces titres, il y avait notamment le *Bon Combat* et la *France catholique.* M. Clémenceau, s'arrêtant à ce dernier, me dit: « Ça, c'est le bon! » Et c'est ainsi que fut créée la *France catholique.*

Au moment où j'allais me retirer, M. Clémenceau me remit, dans une enveloppe à en-tête du ministère de l'Intérieur, une somme de 10,000 francs, en me disant: « Surtout, ne la perdez pas. Ça ferait un fameux fait divers! »

Je dois dire que jamais on n'exerça de pression sur moi au point de vue de la rédaction du journal. Une seule fois, M. Briand me donna dans son cabinet des indications pour la rédaction d'un article.

Aux prises avec des difficultés financières, je fis appel à M. Clémenceau, mais le président du Conseil fit la sourde oreille. Il refusa de me tirer d'embarras et c'est ainsi que, mis dans l'impossibilité de rembourser le montant d'une vente de titres, j'ai été poursuivi.

La santé de François Coppée

Paris, 12 décembre.

Sur les instances de ses médecins, François Coppée a demandé une consultation sur son état, qui paraît sans espoir.

Dépêches

L'indiscipline dans la marine française

Toulon, 12 décembre.

Le contre-amiral Cambion, préfet maritime par intérim, a été informé hier soir, mercredi, qu'un acte d'indiscipline s'était produit parmi le personnel de l'atelier central de la flotte.

Depuis plusieurs jours, des matelots se plaignaient de la nourriture. Hier, mercredi, ils refusèrent de prendre leurs repas, disant qu'on ne leur avait plus servi de viande depuis longtemps. Ils refusèrent de rejoindre leur poste, pour la reprise du travail.

Le capitaine de frégate Blondel, commandant des ateliers maritimes, a dû intervenir. Les matelots ont alors repris leur travail. Une enquête a été prescrite pour établir les responsabilités.

Une explosion en Sicile

Palerme, 12 décembre.

Une explosion s'est produite dans la mine de soufre de Lercara. Cinq *mineurs ont été tués.*

Ecroulement

Cologne, 12 décembre.

Selon la *Gazette de Cologne*, le toit de plomb d'une fabrique de produits chimiques s'est écroulé, blessant gravement quatre ouvriers. L'un d'eux est mort.

L'influenza à la cour de Russie

Saint-Pétersbourg, 12 décembre.

Une influenza dont souffre la tsarine est lente à guérir. Sur les conseils de ses médecins, l'impératrice garde le lit. Le grand-duc Nicolas Nicolaiewitch souffre également de l'influenza.

Croiseur russe avarié

Saint Pétersbourg, 12 décembre.

Le croiseur *Ouss Ourief* a touché un écueil près de Reval. Il est resté immobile avec deux trous sous la poupe. Les matelots ont réussi, après *neuf heures de travail, à remettre le* bâtiment sur l'eau. Le croiseur est revenu lentement à Reval, où il a été placé en cale sèche.

Les réparations des avaries coûte*ront 50,000 roubles.*

Allemagne et Angleterre

Londres, 12 décembre.

On mande de Berlin au *Standard* que le gouvernement allemand protestera contre la confiscation de marchandises allemandes dans le Golfe Persique par des navires de guerre anglais.

Les Espagnols dans leur colonie marocaine

Madrid, 12 décembre.

On télégraphie de Melilla au *Heraldo* que des patrouilles qui parcouraient les vergers entourant Melilla pour empêcher les vols, ont essuyé plusieurs coups de feu. Deux soldats et un civil ont été grièvement blessés. La patrouille riposta, et, au bruit, d'autres patrouilles accoururent. Les Maures s'enfuirent. On croit qu'il ne s'agit que de pillards et non de Maures organisés.

Tremblement de terre en Turquie d'Asie

Constantinople, 12 décembre.

Des tremblements de terre ont causé des dommages considérables à Nigde. La localité d'Ulukyschla a été détruite aux trois quarts. Comme les maisons restées debout sont inhabitables, les habitants se sont réfugiés dans des grottes et des cavernes. Un jeune garçon a été pris sous un mur écroulé et tué.

Les insurgés en Chine

Hong-Kong, 12 décembre.

Les troupes impériales *ont repris* trois forts enlevés par les insurgés, près de Yo-Tcheou et Langson. Le combat a duré deux jours et deux nuits. Les pertes sont élevées des deux côtés.

La crise américaine

San-Francisco, 12 décembre.

On signale le suicide d'un directeur d'une succursale de la *Californian Save Deposit Trust*, M. Faldir, grand ami du vice-président et directeur de cette banque, M. Brown, actuellement détenu pour abus de confiance.

SUISSE

Affaires zuricoises

Zurich, 12 décembre.

La municipalité propose au Conseil communal d'accorder un subside annuel de 2000 francs à la Société de médecine naturelle (Naturheilverein) pour ses frais d'entretien des bains d'air et de soleil installée à la Tobelhoferstrasse.

Elle propose en outre l'inscription dans le règlement de police d'une disposition tendant à restreindre temporairement la sonnerie des cloches d'église.

Accident de chasse

Aarau, 12 décembre.

Hier, au courant d'une chasse dans le district de Stein, un rabattteur, père de famille, a été atteint si grièvement dans l'abdomen d'un coup de grenaille, qu'il a succombé peu de temps après.

Un noyé

Berne, 12 décembre.

On mande de Nidau que l'on vient de retirer de la grille des usines électriques de Hagneck le corps de l'instituteur Graber, disparu depuis le 2 no*vembre dernier de son domicile, à* Vorimholz, district d'Aarberg.

La noyade du Refrain

La Chaux-de-Fonds, 12 décembre.

(*De notre correspondant*). — Ce sont deux jeunes gens et non seulement un, qui se sont noyés hier soir, en traversant le Doubs, près du Refrain. (Voir *Faits divers.*)

Le compagnon du jeune Marchand était un Italien, âgé de 21 ans, du nom de Bianchi.

Tous deux travaillaient à l'usine du Refrain.

Mises de vins

Lausanne, 12 décembre.

Aux mises de vins de la commune de Lausanne, les prix suivants ont été obtenus: Burignon 82,5 à 90 centimes le litre, rouge 46,5 à 48, Dézaley de la Ville 1 fr. 10 à 1 fr. 55 ½, rouge 50 à 57 cent.

Assemblée fédérale

Berne, 12 décembre.

Les deux Conseils réunis ont procédé ce matin à l'élection du président et du vice-président de la Confédération.

Pour la présidence, 192 bulletins sont distribués. 186 voix *se portent sur M. Brenner, chef du Département de justice* et police, qui est élu.

Pour l'élection du vice-président, 190 bulletins sont distribués, dont 181 sont reconnus valables. M. *Zemp*, chef du Département des postes et chemins de fer, obtient 160 voix, et est élu.

M. Comtesse, chef du Département des finances, obtient 11 voix; M. Ruchet, chef du Département de l'Intérieur, 8; MM. Deucher et Forrer, une voix chacun.

L'Assemblée liquide ensuite, sur le rapport de M. Göttisheim (Bâle), une série de recours en grâce.

***

Après l'assemblée fédérale, les deux Conseils ont repris leurs travaux respectifs.

Au *Conseil national*, on continue la discussion sur la question du Brienz-Interlaken.

M. Suter (Argovie) rapporte au nom de la minorité, qui patronne la voie étroite.

Le *Conseil des Etats* reprend la suite de la discussion du budget de la Confédération, au chapitre des constructions du Département de l'Intérieur.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

"J'avais longtemps souffert de

douleurs

d'estomac, je pouvais à peine manger et j'étais pâle et maigre. Il m'était impossible de prendre de l'huile de foie de morue à cause de son goût repugnant, mais après avoir pris de l'Emulsion SCOTT, je me sentais mieux tous les jours et après avoir pris le troisième flacon, j'étais complètement guéri. J'ai repris mes forces à très petits frais et j'ai meilleur appétit qu'avant."

(Signé) Paul Suess.

Aarau, le 10 Juin 1907.

Emulsion Scott

Exigez toujours l'Emulsion avec cette marque "le pêcheur", marque déposée. Scott & Bowne

C'est toujours une bonne économie d'employer l'Emulsion SCOTT, parce qu'elle guérit, et c'est alors la cessation de l'affection ainsi que la suppression de la dépense d'imitations inutiles. C'est pour cette raison que "le pêcheur et son poisson" placé sur chaque enveloppe rend facile de reconnaître l'émulsion qui guérit.

MM. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les pharmaciens.

OFFICE CANTONAL DU TRAVAIL

Bureau de placement officiel et gratuit

FRIBOURG, Avenue de Pérolles, 11

Ouvert : le matin, de 8 h. à midi ½ ; le soir, de 3 à 6 h.

Les demandes de travail ne sont pas reçues le samedi après midi.

On demande : 1 boulanger, 3 charretiers (1 pour Noël), 2 cordonniers, 3 domestiques de campagne (pour Noël), 1 maître domestique hors du canton, 1 jeune domestique de maison, 4 maréchaux, 5 menuisiers en bât., 3 menuisiers (meubles et bât.), 2 meuniers, 1 peintre sur meubles, 3 serruriers sur fourneaux, 3 scieurs, 1 sellier-tapissier, 1 tailleur, un tailleur de pierre, 1 tapissier, 3 vachers (2 pour Noël), 1 jeune valet de chambre.

Demandent place : 1 aide fromager, 1 aide monteur, 1 charron, 1 chauffeur, 1 cireur de parquets, 3 cochers-voituriers, 4 charretiers, 3 commis aux écritures, 1 domestique de maison, 3 domestiques de campagne, 4 garçons de peine, 2 garde-malades, 1 maçon, 4 magasiniers, 12 manœuvres, 1 mécanicien, 2 peintres, 1 porteur de pain, 1 sellier-tapissier, 3 vachers, 2 valets de chambre.

Liste de l'Office central des apprentissages, Fribourg

Apprentis demandés : 2 boulangers, 2 coiffeurs (1 pour le canton de Glaris), 3 confiseurs, 3 charrons, 1 dessinateur, 1 menuisier-ébéniste, 3 maréchaux, 3 selliers, 2 serruriers.

Apprentis demandant place : 1 boucher, 1 boulanger, 1 cordonnier, 1 menuisier, 1 serrurier, 1 scieur-meunier.

COMMERCE DE VINS A CÉDER

dans la ville de Berne, pour cause de décès. Maison de bonne renommée, ayant très bonne clientèle. — Adresser succession de **P. Monteil, vins, Berne** (Suisse). 4845

LOTERIE

du Casino-Théâtre de la Ville de Fribourg

Gros lot

Fr. 50,000.—

et nombreux autres lots formant un total de

Fr. 75.000.—

Billets à 1 fr.

En vente au **Bureau de la loterie, rue du Tir, 6, à Fribourg, auprès des établissements financiers du canton et dans les principaux magasins.** H 4930 F 4661-2005

Envoi contre remboursement.

Rabais aux revendeurs.

Le Cadeau de Noël

par excellence

charmant et émerveillant sans cesse est certainement le

Véritable Gramophone

Exigez la marque de fabrique sur tous les produits de la Compagnie des Gramophones, car nombreuses sont les imitations.

TRADE MARK — GRAMMOPHON

Viennent de paraître :

Disques "double face" chantés par M. Clém. Castella de Neirivue :

Le *Ranz des vaches* (Sidler) L'*Armailli du Moléson* (Meister)	Prix : 6 fr. 50.
Le *Chant du bûcheron* (Meister) Le *Credo du paysan* (Poublier)	Prix : 6 fr. 50.
Sur l'Alpe voisine (Dalcroze) Le *Chant du semeur* (Doret)	Prix : 6 fr. 50.
Charité (Faure) *Le rêve du prisonnier* (Rubinstein)	Prix : 6 fr. 50.

Demandez le catalogue illustré pour machines et disques : H 7678 Q 4877

à Bâle : chez HUG & Cie

représentants généraux

à Fribourg : chez L. von der Weid, musique.

Quiconque

tousse ou laisse tousser autour de lui est coupable, s'il n'a soin d'enrayer le mal par l'usage des

PASTILLES VALDA

ce nouveau Remède antiseptique volatil dont l'action infaillible est attestée par tous.

Le rhume négligé, ce danger permanent qui menace les voies respiratoires n'est-il pas le point de départ de toutes les **LARYNGITES,** de toutes les **BRONCHITES,** de toutes les **PNEUMONIES..... ?** et combien de Tuberculeux se repentent d'avoir négligé un rhume!

Pour prévenir ou Guérir ces accidents

Prenez des

Pastilles Valda

MAIS SURTOUT

DEMANDEZ, EXIGEZ dans toutes les Pharmacies au prix de **1 fr. 50**

"UNE BOITE de Véritables PASTILLES VALDA"

portant le nom **VALDA** et l'adresse du seul fabricant **H. Canonne,** pharm., 49, rue Réaumur, Paris

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER

En Vente *dans toutes les pharmacies de la Suisse.*

Pour cause de départ et cessation de commrce, la maison

Marcel PICARD Fils

rue de Lausanne, 55, FRIBOURG

vendra toutes les marchandises mentionnées ci-bas à des prix tout à fait réduits de manière à l'écouler très promptement.

Robes noires, pure laine, larg., 1 m., dep. 1.10
Robes couleurs, à tous les prix.
Flanelle coton, p. chemises, bonne qual., dep. —.40
Limoge pour fourres de duvets, largeur, 150 cm., depuis —.85
Indiennes pour fourres de duvets, largeur, 150 cm., depuis 1.10
Bazin rayé blanc, pour fourres de duvets, largeur. 130 cm., depuis 1.15
Coutil matelas, largeur, 150 cm., depuis 1.50
Coutil pour lit, » 150 » » 1.45
Plumes et flumes pour duvets, crins pour matelas, à tous les prix.
Descentes de lits, milieux de salons, très grand choix.
Tapis de jeux.
Toiles cirées.
Rideaux blancs, crême et couleurs.
Tapis de table, depuis 1 fr. 90 pièce.
Tapis de lit, 180-240 cm., depuis 3 fr. 60.
Couvertures en laine et milaine.
Coutil pour stores, largeur, 105 cm., depuis 75 cm.

Toile de coton blanche, depuis —.30
Toile » » écrue » —.35
Toile » » » 180 cm., depuis —.95
Toile pour chemises, à tous les prix.
Toile moitié fil et pur fil, pour chemises et draps de lits.
Serviettes, nappage et essuiemains, en coton mi-fil et pur fil.
Services à thé, blancs et couleurs.
Draps de lits et taies d'oreillers confectionnés.
Mouchoirs mi-fil et pur fil, blancs et couleurs.
Draps et mi-draps, pour vêtements d'hommes ; drap imperméable, à tous les prix.
Lavabos avec marbres 20.—
Tables rondes, bois dur, depuis 24.—
Canapés, depuis 30.—
Grande chiffonnière avec tiroir 38.—
Tables de nuit 8.50
Commodes, depuis 29.—
Lits complets à prix très réduits

Une quantité d'autres articles trop longs à détailler.

VENTE DE TITRE

Samedi 14 courant, dès 11 h. du matin, au bureau de l'office des poursuites du Lac, à Morat, il sera vendu en mises publiques une obligation hypothécaire de 6300 fr., en 3me rang.

Morat, le 10 décembre 1907.

ANTI-GRIPPE (ou Formoquinine. Désinfectant-bactéricide. Fébrifuge-antithermique. Antinévralgique, antirhumatismal. — Prévient et guérit **Grippe, Influenza, Névralgies et Migraines.** — La boîte de comprimés, 2 fr. **Les 6 boîtes 10 fr.** (Envois contre rembours.).

J. Antoine, pharm-chimiste des Sanatoriums de **Leysin** (Suisse).

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. gratis. **H. Frisch,** expert comptable, *Zurich F, 38.* 256

On demande, pour de suite, une honnête et robuste

FILLE

sachant cuire, pour un petit ménage.

S'adresser sous H5163F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4881

Pour la Suisse allemande, **on demande un ouvrier**

serrurier

et un apprenti pour tout de suite. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Leçons gratuites. Références à disposition.

Adresser les offres sous chiffres H5150F, à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4870

Parachini Biagio

à **Locarno,** *Piazza Grande,* offre, à l'occasion des fêtes prochaines :

Oies le kg., à **1 fr. 60.**

Mandarines la caisse de 50 pièces, **3 fr.** 100 pièces, **6 fr.** H 6061 O 4879

Envoi franco domicile.

Sommelière

On demande une jeune fille robuste, de toute moralité, connaissant le service du café.

Adresser les offres sous chiffres H5177F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 4887

MISES LIBRES

On vendra en mises publiques libres, le **vendredi 13 décembre,** dès les 9 h. du matin, au **No 10,** *Grand'Fontaine,* une quantité de meubles, tels que commodes, buffets doubles et simples, canapés, lits complets avec matelas de crin, tables, vitrines, glaces, chaises, ustensiles de cuisine. 4882

L'exposant : **H. Cordet.**

Distribution de fruits

Dimanche 15 courant

à l'auberge de la Croix-Blanche

MARLY

Invitation cordiale.

Le tenancier.

Avis aux agriculteurs

Dès le 20 courant, à la mécanique de Belfaux, *on battra la semence de trèfle. La mécanique* est transformée à neuf. On pile toujours le sésame.

Se recommande, H 5163 F 4880

GISLER.

L'Orchestre VISONI

bien connu

est à disposition pour Sociétés et soirées

S'adresser : **19, Beauregard.**

Cadeau

utile et pratique pour **Noël**

La WELTWUNDER

EN VENTE CHEZ :

Chles MAYER & Cie

Grands magasins en face de la gare

COMESTIBLES

J'ai l'honneur d'aviser mon honorable clientèle de la ville et des environs que l'on trouvera au magasin de comestibles de **B. Python,** *à la Gran'Rue,* du poisson de mer tel que : Cabillards, raies, merlans, soles, etc. Spécialité de la maison : volailles de Bresse, poulets de Ire qualité, dindes, pintades, canards, pigeons, etc.

Conserves : homards, truites saumonnées, crevettes, quenelles de poissons, de volailles Boîtes financières pour vol-au-vent, petits pois, haricots, macédoine de légumes, etc.

Fromages fins : Camenbert, Brie, Gervais, Parmesan, Roquefort Huîtres de Garenne, volailles cuites, etc.

Oeufs frais, huile, cornichons, câpres, vinaigre, etc. Marchandises défiant toute concurrence, fraiches et de Ier choix.

On porte à domicile.

Je me charge aussi des diners sur commande et continuerai à faire les extra. H 5069 F 4786

Se recommande,

Blanche PYTHON.

GRAND CHOIX

d'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

Paul Meyer

Avenue de la Gare, 36 — Avenue de la Gare, 36

FRIBOURG

Montres des premières marques suisses.

Bijouterie or et argent contrôlée.

Réparations promptes et soignées.

COURS DE DANSE

Le deuxième cours commencera jeudi 26 décembre. S'inscrire au Café des Grand'Places, jusqu'à ce jour. H 5139 F 4855

TOMASINI, maître de danse.

Plumes Rapides de Soennecken

1 asst. et 1 p'te plume 65 c — 1 grosse No 106 : Fr 3.75 — Soennecken — Embellissent l'écriture et ne grattent pas — Dépositaire : E. DALLWIGK - GENÈVE

A VENDRE A ROMONT

l'Hôtel du St-Georges

Grand immeuble bien construit, situé **au centre de la ville,** sur la place principale. Affaire d'avenir.

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire, **Emile Panli.** H 4986 F 4702

Maison spéciale pour vins de table

Joseph BASERBA

RUE DE LA BANQUE, 22

Service à domicile.

AVIS & RECOMMANDATION

Le soussigné avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il a repris, dès le **1er décembre,** le

Café et l'Hôtel de la Grappe

A FRIBOURG

Belles chambres meublées à louer.

Bonne restauration. Excellents vins. Bière de Beauregard.

Se recommande, H 4981 F 4706 1989

E. FAVRE-PARADIS.